



## Les résidences de la Caravelle

# Règlement intérieur des piscines

---

### 1 - Hygiène

Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine. L'accès aux bassins est interdit aux personnes atteintes de maladies dont les effets externes peuvent être motifs de gêne ou de contagion pour autrui, ainsi qu'aux personnes en état de malpropreté évidente. Il est interdit de manger, de boire, fumer, mâcher du chewing-gum, cracher et de jeter des débris dans l'enceinte de la piscine. Seuls les jeunes enfants "propres" ou équipés de couches spéciales pour la baignade sont autorisés à se baigner. Chaque baigneur veillera à maintenir l'ordre et la propreté dans l'enceinte de la piscine.

### 2 – Responsabilité et surveillance

La piscine est équipée d'une alarme homologuée, attention cela ne veut pas dire que vous pouvez laisser vos enfants sans surveillance ! En aucun cas nous serons tenus responsables en cas d'accident. C'est vous parents qui devez assurer la surveillance de vos enfants.

### 3 – Sécurité

Pour leur propre sécurité, il est interdit : de pousser ou jeter à l'eau les personnes stationnant sur les plages, de courir, crier, plonger, lancer de l'eau, de simuler la noyade, de jouer à la balle ou au ballon sur les plages,

### 4 – Respect des installations.

Il est interdit d'endommager les aménagements et installations. Tous dommages ou dégâts seront réparés aux frais des contrevenants. Il est interdit de se baigner le corps enduit d'huile solaire, avec des barrettes métalliques

### 5 - Alarme

Les locataires reconnaissent le bon fonctionnement de l'alarme lors de la prise en main de la villa et dégagent entièrement la responsabilité du propriétaire en cas de mise hors fonction de cette dernière. Tout dysfonctionnement devra être signalé dans les plus brefs délais.

---

Je certifie sur l'honneur de respecter le règlement des piscines et m'engage à ne pas poursuivre la SARL des résidences de la Caravelle en cas d'accident

Fait en 2 exemplaires à Sainte-Anne, le : - .....

**Le Loueur**

**Le Locataire**

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"